

Sécuriser la mise en place et le suivi des forfaits jours pour éviter les contentieux

Objectifs

- Connaître les conditions de mise en place du forfait en jours sur l'année.
- Appréhender et comprendre le fonctionnement du forfait en jours sur l'année.

Public

Personnes en charge des RH et paie (Directeurs, Responsables et chargés RH et paie), responsables administratifs et financiers, toute personne en charge du suivi du temps de travail

Pré-requis

Voir public

Programme

1. **Principe du forfait annuel en jours sur l'année**
2. **Salariés concernés**
3. **L'autonomie : une notion centrale et fondamentale du forfait jours**
4. **Conditions de mise en place du forfait jours :**
 - Accord collectif,
 - Convention individuelle de forfait jours.
4. **Fonctionnement du forfait jours :**
 - Fixation du nombre de jours travaillés,
 - Décompte du temps de travail,
 - Incidence de l'embauche ou de la rupture du contrat de travail en cours d'année,
 - Incidence des absences sur le forfait,
 - Rachat des jours de repos,
 - Régime social et fiscal des jours de repos monétisés,
 - Conditions de suivi du forfait (suivi de la charge de travail...),
 - Jurisprudence encadrant le forfait jours.

Méthodes pédagogiques

- Accès à un extranet stagiaire
- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est remis à chaque participant (extranet stagiaire)

Suivi et évaluation des

résultats

- QCM de positionnement en entrée de formation
- QCM d'évaluation des acquis de fin pour évaluer l'atteinte des objectifs
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Document d'évaluation de satisfaction
- Certificat de réalisation individuel remis à chaque participant

Tarif

Adhérent : 449€ HT

Non adhérent : 499€ HT

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

François BRUXELLE, Véronique LE DREN,

Date(s)

SESSION

22 Juin 2026 14:00 / 18:00